

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CCAS N° 02-11/2022**

Objet : Choix des prestataires pour le repas de Noël des séniors 2022.

L'an deux mil vingt deux et le 11 octobre à 18 heures, le Centre Communal d'Action Social de la commune de Clérieux régulièrement convoqué par le Président, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de monsieur LARUE Fabrice, Président.

Présents : Mrs, Mmes Fabrice LARUE – Josianne ANGE – Jean-Marie WOZNIAK – Cathy VEY-FARCE – Anne-Marie GRANGER – François AUROUX – Danielle ROBERT – Annie DUBAR – Eric TEUFERT – Colette CHIODI – Marie-France TRAINÉAU – Daniel LANGA.

Absents excusés : Néant

Absents : Marie-Hélène JUVENON – Christelle ROBIN – Laura BERBEL – Géraldine CAMU – Corinne VANDECASTEELE.

Procurations : Néant

VEY-FARCE Cathy a été élue secrétaire de séance.

- ◆ Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- ◆ Vu les crédits inscrits au budget,

Considérant que, comme chaque année, le Président propose aux membres présents d'organiser à nouveau un repas de Noël pour les habitants de la commune ainsi qu'une distribution de colis pour les personnes qui ne se rendent pas au repas.

Considérant que, cette proposition de repas sera envoyée à toutes les personnes âgées de plus de 70 ans et résident à Clérieux ainsi qu'aux résidents de la résidence Chabrilan et aura lieu le jeudi 8 décembre 2022.

Considérant que, les conjoints ou accompagnants âgés de moins de 70 ans peuvent participer contre participation financière.

Considérant que, le restaurant retenu est l'Antique à Romans-sur-Isère.

Considérant que, pour le spectacle il est proposé de retenir la proposition de Pierre-Luc et Véronique MOINEL à hauteur de 600 € TTC comprenant un spectacle musical ainsi qu'une après-midi dansante.

Considérant que, les colis seront proposés aux habitants de Clérieux de plus de 75 ans qui ne se rendront pas au repas du 08/12/22 ainsi qu'aux clérieuxois résidants en EHPAD.

Considérant que, le colis sera composé :

- 3 bons d'achats de 5 € chacun à utiliser dans les commerces clérieuxois participants.
- 1 paquet de friandises (biscuits et/ou chocolats) d'une valeur de 5 €.
- Une carte de Noël réalisée par les élèves des 2 écoles du village sera distribuée à domicile le week-end du 10 et 11 décembre 2022.

Considérant que, le colis pour les résidents des EHPAD sera composé d'une boisson et d'un paquet de friandises.

Les Membres du CCAS, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de solliciter Pierre-Luc et Véronique pour l'animation du repas.

DECIDE de retenir la proposition du restaurant l'Antique à Romans-sur-Isère.

DECIDE de la composition et de la distribution des colis tel que présenté ci-dessus.

DIT que les crédits sont inscrits au budget.

AUTORISE le Président à effectuer toutes les diligences nécessaires à la bonne exécution de la présente décision.

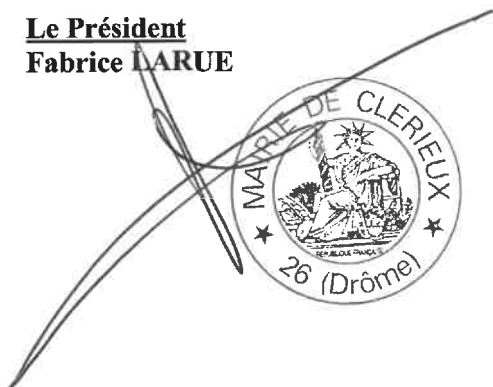
Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits par les membres du CCAS soussignés.

Extrait certifié conforme.

Fait à Clérieux, le 7 octobre 2022

Le Président
Fabrice LARUE

La secrétaire de séance
Cathy VEY-FARCE



A handwritten signature in black ink, which appears to be 'Cathy Vey-Farce', is written below the printed name of the secretary.